

Ô fil de la Boivre



Assemblée Générale du 1^{er} Octobre 2010 : compte rendu

24 présentes – 12 pouvoirs

Statuts – règlement intérieur – élection des administrateurs – montant de la cotisation – budget prévisionnel :

Statuts, règlement intérieur, budget prévisionnel et bulletin(s) de vote sont distribués à chaque présente.

Marie-Claude explique la naissance et le fonctionnement de l'Association, le principe du vote à bulletin secret et qu'un bureau a dû être constitué pour créer l'Association et déposer ses statuts. Ce bureau est formé pour 1 an et les membres en poste sont :

Présidente : Marie-Claude Pellegrin

Trésorière : Nicole Dupuy

Secrétaire : Huguette Martin

Par contre, d'autres administrateurs sont à élire ; 8 personnes se présentent :

Michèle Antigny

Chantal Clément

Marie Dussurget

Anne-Marie Grand-Clément

Chantal Guyon

Ingrid Louzé

Lydie Paillat

Nicole Panigeon

La liste des candidates au conseil d'administration est soumise au vote.

Les statuts et le règlement intérieur de l'Association sont soumis au vote.

Le montant de la cotisation est fixé à 40 euros ; il est soumis au vote.

Nicole explique le budget prévisionnel ; il est soumis au vote.

Après dépouillement, l'unanimité pour tous les votes est constaté, moins une voix cependant pour la cotisation et le budget prévisionnel.

Divers :

- le site internet de l'Association est en ligne à l'adresse <http://ofildelaboivre.free.fr>, les adhérentes sont conviées à transmettre des informations pour l'enrichir
- marché de Noël à Biard : il est proposé de faire de petits objets à mettre en vente au marché de Noël de Biard; après délibération et vote il est admis que 50 % de la recette reviendra à l'Association (unanimité moins 2 voix)
- une journée continue avec repas de Noël réunissant les 2 ateliers sera organisée, le matin et l'après-midi seront consacrés à de la couture conviviale.
- Michèle soulève le problème du bruit excessif dans la salle le mardi après-midi. On va essayer d'y remédier.
- sur présentation de la carte d'adhérente le magasin « La Mercerie » et le magasin « Tissus du Grand Large » feront 10% de remise (hors patron et fils à broder DMC pour les « Tissus du Grand Large »)
- explication du logo de l'Association qui représente un castor : Boivre = rivière aux castors.

La séance est levée, les participantes sont conviées à se désaltérer et à déguster les gâteaux faits par quelques unes. Merci à elles.